

LES GUIDES MAISON · QUÉBEC

Extermination : préparer la visite d'un professionnel

Des traces dans le garde-manger, des insectes près d'une fenêtre ou des bruits dans un mur : vous avez des observations, pas nécessairement un diagnostic. Ce guide vous aide à expliquer la situation, à comprendre la proposition et à préparer la visite sans improviser un traitement.



À retenir

1. Décrivez les indices et leur emplacement avant de nommer un nuisible.
2. Demandez un plan qui distingue inspection, intervention et suivi.
3. Obtenez les consignes propres aux produits, aux occupants et aux animaux.

DANS CE GUIDE

1. [Décrire ce que vous avez réellement observé](#)
2. [Comprendre la méthode avant d'accepter](#)
3. [Organiser la visite et le retour dans les lieux](#)
4. [Savoir ce qui se passe après la première visite](#)

01 Décrire ce que vous avez réellement observé

Notez les pièces concernées, la date des premières observations et leur fréquence. Une photo prise à distance et une vue de l'endroit peuvent être utiles. N'ouvrez pas un mur et ne manipulez pas un animal ou un nid pour compléter votre dossier : expliquez plutôt ce qui reste inaccessible.

Mentionnez les interventions déjà réalisées, y compris les produits appliqués et les dates, si vous les connaissez. Ces renseignements permettent au professionnel de préparer ses questions. Dans un immeuble partagé, précisez votre statut de propriétaire ou de locataire et identifiez la personne avec qui coordonner l'accès aux parties communes.

02 Comprendre la méthode avant d'accepter

Demandez ce que comprend la première visite : identification, inspection des accès, traitement ou simple évaluation. Faites préciser ce qui ne pourra être confirmé que sur place. Une proposition devrait vous permettre de distinguer les actions immédiates, les correctifs à envisager et les observations à faire ensuite.

Si l'entreprise applique des pesticides au Québec, demandez son permis pour l'activité concernée. Le gouvernement distingue les activités autorisées par le permis; il prévoit aussi des exigences de certification ou de surveillance des employés. Un logo sur un véhicule ne remplace pas cette vérification.

Repères : [Gouvernement du Québec](#)

03 Organiser la visite et le retour dans les lieux

Signalez la présence d'enfants, d'animaux et d'aquariums avant la visite. Demandez une consigne écrite sur la préparation des pièces, les objets à déplacer et les restrictions d'accès. Si une consigne reste ambiguë, faites-la préciser avant l'intervention plutôt que d'en déduire une règle générale.

Santé Canada recommande de demander à l'entreprise quels produits seront utilisés et quelles précautions concernent les animaux. Les instructions de l'étiquette restent déterminantes. Il n'existe donc pas, dans ce guide, de délai unique de retour applicable à tous les traitements.

Repères : [Santé Canada](#)

04 Savoir ce qui se passe après la première visite

Clarifiez le nombre de visites prévu, les frais d'un retour et les conditions d'un éventuel suivi inclus. Demandez quels changements observer, à quel moment faire le point et qui joindre si la situation évolue. « Traitement garanti » mérite une explication écrite : durée, problème couvert, exclusions et démarches demandées.

Conservez le compte rendu, les recommandations et les photos datées dans un même dossier. Si le professionnel propose de fermer des accès ou de réparer un élément du bâtiment, demandez qui réalise ces travaux et s'ils figurent dans son prix. Une intervention et une réparation peuvent relever de mandats distincts.

À UTILISER PENDANT VOS ÉCHANGES

Comparer deux propositions d'extermination

À comparer	À préciser avec le professionnel
Première visite	Inspection seulement ou intervention comprise?
Traitement	Méthode, zones visées et préparation demandée
Suivi	Visites incluses, délai de suivi et frais de retour
Prévention	Correctifs recommandés et personne responsable

UN EXEMPLE CONCRET

Exemple fictif : vous observez trois fois des insectes près de la même fenêtre. Votre demande décrit la pièce, les dates et les photos disponibles. Elle demande une identification et une inspection avant de décider d'un traitement. Vous évitez ainsi de commander une intervention sur la seule base d'une ressemblance.

Votre fiche de préparation

- ☐ Pièces, dates et fréquence des observations notées
- ☐ Photos disponibles et interventions précédentes regroupées
- ☐ Occupants, animaux et accès particuliers signalés
- ☐ Préparation, suivi et prix des retours clarifiés

Sources et repères

Sources consultées le 28 septembre 2026. Consultez les organismes pour les conditions actuelles. Questions, tableaux et exemples : outils de préparation proposés par Projet Maison 360.

- [Gouvernement du Québec : Permis pour la vente et l'utilisation de pesticides](#) (Québec)
- [Santé Canada : Protéger vos animaux de compagnie lorsque vous utilisez des pesticides](#) (Canada)

[Lire ce guide sur projetmaison360.com](#) · [Préparer mon projet](#)

Le parcours Projet Maison 360 est en démonstration. Aucune demande n'est transmise à un professionnel. Ce guide ne remplace pas l'évaluation de votre situation.